



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-041

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt six,

le onze mai,

le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2026

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et
Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoints ; Mesdames Valérie BEGUELAL,
Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND et Messieurs Alexandre BARBOSA, Pierre
BRESSON, Patrick BURTIN, Philippe CHAMBARD, Jean-Pierre DE PAOLI, Jean
MASSONI, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Marc SAUVAGEON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à
Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET,
Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames
Sophie BEGUELAL, Aline CAO, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD et Audrey
SUAU, Conseillères Municipales.

Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

LANCEMENT PROCÉDURE CRÉATION PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (P.D.A.) DU PONT DE SAINT-LAURENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.621-31, R.621-92-1 et suivants du Code du Patrimoine,

Considérant l'étude préalable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords (P.D.A.)
du Pont de Saint-Laurent réalisée par l'unité départementale l'architecture et du
patrimoine de l'Ain (UDAP 01),

Considérant le projet de P.D.A. soumis par l'UDAP 01 à l'accord du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le

22 MAI 2026

Certifié exécutoire

22 MAI 2026

Publié ou notifié le

APPROUVE le lancement de la procédure de Périmètre Délimité des Abords (P.D.A.)
du Pont de Saint-Laurent conformément au projet soumis par l'UDAP 01.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les documents nécessaires à
l'exécution de la présente délibération.

22 MAI 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 15 mai 2026

Pour copie conforme, en mairie le 21 mai 2026


Le Maire
Jacques DOUSSOT


Le Maire
Jacques DOUSSOT

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr